



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 MAI 2011**

Date: 20 mai 2011, 17h15

Lieu: Berne, Centre Paul Klee

Personnes présentes: Martin Wyss, président

M<sup>me</sup> Sigrid Steiner, MM. Pierre-Hervé Freléchoz, Markus Nussbaumer, Kurt Nuspliger, Dietrich Otto, Fritz Ruch, Daniel Thaler, Xaver Vonesch

Personnes excusées: M<sup>me</sup> Christine Guy-Ecabert, MM. Markus Bucheli, Alexandre Flückiger, Paul Häusler, Anton Huber, Sigismond Jacquod, Andreas Lötscher, Luzius Mader, Urs Müller, Emmanuel Piaget, Felix Uhlmann, Bernhard Waldmann

Procès-verbal: Gérard Caussignac

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour:**

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 juin 2010
2. Rapport du comité sur les activités de la Société durant l'année 2010
3. Composition du comité
4. Election des membres de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes 2010
6. Fixation des cotisations pour 2011
7. Formation en légistique: information
8. Administration de la SSL
9. LeGes
10. Collaboration avec des institutions scientifiques (Académie suisse des sciences humaines et sociales [ASSH], International Association of Legislation [IAL])
11. Divers

\*\*\*\*\*

M. Wyss ouvre la séance en saluant les personnes présentes. Il donne connaissance des excuses. Il constate que personne ne propose de modification de l'ordre du jour.

**1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 juin 2010**

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 18 juin 2010 est adopté sans remarque avec remerciements à son auteur.

## **2. Rapport du comité sur les activités de la Société durant l'année 2010**

M. Wyss distribue le rapport d'activité 2010/2011 qu'il a rédigé (cf. annexe 1) et en présente brièvement les différents points.

Au sujet de la gestion de la page Internet de la SSL et de la réunion sur un site Internet de toute la documentation disponible à la Confédération et dans les cantons en matière légistique (ch. 5 du rapport annuel), M. Ruch demande si elle ne pourrait pas être assurée par une autre institution comme la Chancellerie fédérale par exemple.

M. Wyss répond que les institutions actives en la matière (Zentrum für Rechtssetzungslehre de Zurich, Universités de Fribourg et de Genève) n'offrent pas cette prestation. Une enquête de la Chancellerie fédérale auprès des cantons n'avait pas permis de déceler un intérêt pour la mise en place cette prestation.

## **3. Composition du comité**

M. Wyss constate que la composition du comité n'a subi aucun changement durant l'exercice. Les prochaines élections auront lieu l'année prochaine. Le comité compte conserver une composition pluridisciplinaire dans le cadre actuel.

## **4. Election des membres de l'organe de contrôle**

M<sup>me</sup> Steiner indique que les deux réviseurs en fonction, MM. Andreas Troesch et Christian Furrer, ne se sont pas manifestés au sujet de leur réélection. En l'absence d'information, M. Wyss propose de reconduire ces deux personnes dans leur fonction, ce que l'assemblée fait tacitement.

## **5. Approbation des comptes 2010**

M<sup>me</sup> Steiner présente brièvement les comptes (cf. annexe 2). Elle constate que la Journée scientifique a été déficitaire, comme presque chaque année. Cette année, la Journée scientifique a attiré plus de 100 personnes ce qui permet d'espérer un meilleur financement de la manifestation. Le bénéfice de l'exercice atteint 26 francs. Le dépôt d'obligations auprès de la BCBE a été supprimé et toute la fortune de la société est placée sur des comptes d'épargne. Les autres revenus figurant dans les comptes comprennent notamment le rendement versé par Swisslex pour la consultation de LeGes.

M. Wyss ajoute que dans les charges figurent deux repas du comité, ce qu'il a oublié d'indiquer dans le rapport annuel.

M. Vonesch demande l'effectif des membres de la société.

M<sup>me</sup> Steiner répond qu'elle ne connaît pas le chiffre exact, mais qu'il atteint environ 150 personnes.

Les comptes sont adoptés tacitement.

## **6. Fixation des cotisations pour 2011**

M. Wyss indique que le comité n'entend pas modifier les cotisations pour le moment. Il ne le fera que si les activités de la société le nécessitent. Les montants des cotisations restent donc inchangés:

- membres exerçant une activité lucrative et membres collectifs: 35 francs
- étudiants/étudiantes, assistants/assistantes, candidats/candidates au doctorat: 15 francs

L'assemblée accepte tacitement le maintien des montants actuels des cotisations.

## **7. Formation en légistique: information**

Il est renvoyé au chiffre 2 du rapport annuel.

M. Wyss demande aux membres de la société de lui faire part de leurs idées et suggestions concernant les séminaires d'approfondissement. Cette partie de la formation ne fonctionne pas encore à la satisfaction du comité. Ces formations sont organisées par des tiers partenaires sous l'égide de la SSL qui intervient quant au contenu et au cadre financier de ces manifestations, mais n'y participe pas financièrement, ni à un éventuel bénéfice ni à un éventuel déficit.

## **8. Administration de la SSL**

Il est renvoyé au chiffre 7 du rapport annuel.

M. Wyss constate que l'accomplissement des différentes tâches administratives de la SSL sont trop liées à des personnes; de plus, elles pourraient être simplifiées si elles étaient centralisées et cela serait également profitable à la position de la société vis-à-vis de l'extérieur et de la SEVAL. Le comité présentera un projet concret l'an prochain.

## **9. LeGes**

M. Wyss informe que les contributions présentées aujourd'hui seront publiées dans le numéro 3 de LeGes de cette année. La gestion de ces contributions au sein de l'OFJ et la collaboration avec le comité de rédaction de LeGes ont été revues pour garantir une publication dans les délais.

M. Nussbaumer ajoute que la rétronumérisation des cahiers de LeGes a été effectuée; la mise sur Internet prendra encore un peu de temps, car elle exige passablement de manutention. L'index de LeGes a été informatisé et sera mis en ligne tout prochainement même si la liste des mots-clés doit encore être complétée.

## **10. Collaboration avec des institutions scientifiques (Académie suisse des sciences humaines et sociales [ASSH], International Association of Legislation [IAL])**

M. Wyss indique que l'ASSH est toujours prête à nous fournir des aides financières. Si nous engageons des contacts avec des sociétés partenaires, par exemple pour réaliser des projets communs, nous avons droit à des subsides de l'ASSH.

M. Wyss informe que la prochaine conférence de l'IAL aura lieu à Nijni Novgorod. L'IAL s'est fixé pour objectif de resserrer les contacts entre les différentes sociétés nationales. Il faut s'attendre à ce que le comité de la SSL soit contacté dans ce contexte.

## 11. Divers

M. Wyss propose les dates suivantes pour les journées scientifiques: 18 mai 2012 et 24 mai 2013. Une réserve doit être émise en ce qui concerne le 18 mai 2012, car il s'agit du vendredi suivant l'Ascension.

M<sup>me</sup> Steiner demande si le fait d'annoncer la Journée scientifique aux médias a eu un effet.

M. Wyss répond qu'un journaliste du NZZ s'était annoncé, mais il semble que finalement personne ne soit venu. M. Wyss ajoute qu'aucune annonce n'a été faite par Weblaw contrairement à ce qui avait été envisagé. Par contre, l'envoi du prospectus en format pdf aux membres du comité semble avoir permis de toucher de nombreuses personnes.

M. Vonesch demande si la SSL contribue à la formation en légistique en organisant des cours à l'étranger.

M. Wyss répond par la négative. Le DDC et l'OFJ disposent de présentations standards en la matière pour des hôtes étrangers. La SSL a reçu une fois une demande à laquelle il a été répondu en fournissant une liste de personnes susceptibles d'offrir les services désirés. Le sujet pourrait être abordé l'an prochain dans le cadre de la Journée scientifique qui devrait être organisée en collaboration avec l'Institut de droit comparé (cf. rapport annuel, ch. 8). La mise en place d'un réseau dans ce domaine est tout à fait envisageable.

M. Wyss indique qu'il faudrait demander aux membres de la SSL leurs adresses de courriel afin de permettre la communication par voie électronique au sein de la SSL.

M. Wyss clôt l'assemblée à 18h.

Berne, le 24 mai 2011

(::ODMA\PCDOCS\DOCSSTA\367339\1)

Gérard Caussignac

Annexes: rapport annuel 2010/2011  
comptes 2010